

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

**Rencontre spéciale pour la présentation d'un projet d'agrandissement
Compte rendu des rencontres tenues les 3 et 17 décembre 2021¹**

Présences à la rencontre du 3 décembre :

M. Russel Girard, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité où est situé le LET

M. Léon Maltais, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

M. Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

M. Tommy Tremblay, directeur général, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Présences à la rencontre du 17 décembre :

M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

M. Marco Bondu, directeur général, Organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

Représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean :

Mme Lisa Gauthier, gestionnaire, projets et environnement

Mme Mélanie Simard, directrice des communications, programmes et services

M. Guy Ouellet, directeur général, représentant de l'exploitant/propriétaire

Absences :

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, représentant de la MRC où est situé le LET

M. Pascal Thivierge, conseiller de Larouche, représentant de la municipalité.

Avant-propos

La Régie a convoqué les membres du comité de vigilance pour une rencontre spéciale afin de leur présenter le projet d'agrandissement du Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station. Une première rencontre s'est tenue le 3 décembre 2021. Considérant l'importance du sujet, une deuxième rencontre a été offerte aux membres du comité qui n'avaient pu être présents. Cette rencontre s'est tenue le 17 décembre 2021. Ce compte-rendu contient le contenu et les échanges qui ont eu lieu pendant les deux rencontres.

Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et présente l'ordre du jour. Il explique que l'objectif de la rencontre est d'effectuer un retour sur les besoins d'enfouissement de la région et de la construction du Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, de présenter les scénarios en prévision d'un projet d'agrandissement et d'expliquer les prochaines étapes du projet.

Ce que la Régie contrôle et ce qu'elle ne contrôle pas

En introduction à la rencontre, Mme Gauthier explique ce que la Régie contrôle, soit ses façons de faire, par sa performance environnementale, la gestion de ses plans d'opérations, et son efficacité économique. Contrairement à plusieurs autres sites au Québec, la Régie a également la chance d'être responsable de ses activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. Elle précise que c'est au-delà de 400 000\$ par année qui est investi dans ses communications et ses programmes afin d'encourager à diminuer l'enfouissement. La Régie ne contrôle pas l'augmentation de la consommation et le geste final du citoyen et de la citoyenne qui font le choix (ou non) de déposer ses matières dans le bon bac afin de les valoriser.

Pour poursuivre sa mission, une solution à long terme est nécessaire

Mme Gauthier explique que la capacité maximale du LET d'Hébertville-Station, qui a ouvert en 2014, sera atteinte autour de 2035. Le site actuel a une capacité totale autorisée de 2,5 millions de m³ divisé en 12 cellules d'enfouissement. Jusqu'à maintenant, six cellules d'enfouissement sont en exploitation. La 7^e cellule sera construite en 2022. En 2020, 130 582 tonnes de déchets ont été enfouies (les données préliminaires pour 2021 indiquent que le tonnage sera similaire). La signature de l'entente avec Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2015 pour créer un site régional impliquait une réduction importante de la durée de vie du LET en raison de l'augmentation importante des tonnages annuels. Il a donc été nécessaire d'évaluer comment les déchets éliminés une fois la capacité du site atteinte. Après analyse, l'option retenue a été d'agrandir le site actuel. L'objectif de la Régie est donc de préparer un projet d'agrandissement qui répond aux besoins d'enfouissement de la population et des municipalités qui sont desservies tout en minimisant l'impact sur l'environnement et sur les voisins du site.

Discussions :

M. Pilote demande si la Régie a une idée du volume de déchets qui peuvent être enfouis dans une cellule. Mme Gauthier répond qu'il y a plusieurs facteurs à prendre en compte : superficie de la cellule, hauteur, compaction. Pour donner une idée, 120 000 m³ ont été utilisés pour enfouir 130 000 m³ de déchets, ce qui démontre qu'il y a eu une bonne compaction. M. Pilote poursuit en demandant s'il y a une hauteur maximale à respecter. Mme Gauthier mentionne qu'effectivement, il y a une hauteur maximale à respecter qui est déterminée par l'étude d'impact visuel. Le site ne doit pas être visible des zones publiques. Cette hauteur maximale est inscrite dans le décret.

M. Maltais demande s'il serait rentable pour la Régie de valoriser les biogaz. Mme Gauthier répond que oui et que la Régie est en évaluation d'options possibles. M. Tremblay demande s'il est avantageux en raison de la qualité des gaz ou de leur prix. Mme Gauthier répond les deux, puisque la qualité du gaz qui est soustrait du site est de bonne qualité et en grande quantité.

M. Bondu demande de confirmer s'il y a une tendance à l'augmentation dans la quantité de déchets enfouis depuis 2015, mais qu'on semble plafonner autour de 130 000 tonnes. Mme Gauthier précise qu'en 2018, le site d'enfouissement de Matrec recevait toujours les déchets des ICI de Saguenay, mais qu'effectivement, le tonnage reste sensiblement le même depuis 2019, et ce, malgré que le service de collecte des matières organiques ait été mis en place sur les territoires du Lac-Saint-Jean et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Le choix du site

Mme Gauthier explique que la présence de nombreuses infrastructures incluant le chemin d'accès, le garage, l'usine de traitement du lixiviat, l'émissaire de rejet et la torchère militaient fortement pour le maintien des activités d'enfouissement dans le même secteur. Cela permet de réduire non seulement les coûts, mais également l'impact sur l'environnement.

Retour sur la construction du lieu d'enfouissement

Mme Gauthier présente une ligne du temps qui fait un retour sur les principales étapes du projet.

Lors de la signature de l'entente avec Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay, plusieurs études ont été réalisées pour vérifier s'il était possible de conserver la durée de vie du site prévu en optimisant le site (ex.: aller plus en profondeur, allonger les cellules existantes). L'optimisation du site actuel a été possible en partie seulement, en raison de contraintes environnementales, notamment la présence d'eau souterraine.

Ainsi, la possibilité d'ajouter une ou plusieurs zones d'enfouissement en périphérie du site a été analysée à partir de 2016. Six zones ont donc été identifiées.

Une carte avec les six zones d'agrandissement potentielles est présentée.

Entre 2016 et 2017, des études ont été réalisées et trois zones (# 4, 5 et 6) ont été écartées en raison de la présence de milieux humides importants et de l'impact visuel. À la suite de la réalisation d'études hydrogéologiques et de modélisations de la dispersion atmosphérique sur les trois zones restantes, deux zones (#1 et 2) ont été écartées en raison de contraintes majeures. Seule la zone #3 a été retenue pour poursuivre vers un projet d'agrandissement. En 2020, des études techniques ont été réalisées afin de préciser le projet et le faire évoluer selon plusieurs critères, dont la présence de résidences à proximité, la topographie, la présence et l'écoulement de la nappe phréatique, mais aussi les besoins réels de la Régie en termes de volume. Le projet, qui était à l'origine de 50 ha a diminué à 22 ha. Cette année, l'équipe travaille sur le concept à volume réduit et finalisera les études techniques. Le mandat pour la réalisation de l'étude d'impact sera donné prochainement.

Une carte de la dispersion atmosphérique pour les zones #1 et #2 est présentée.

Mme Gauthier explique que les résultats des modélisations de dispersion sont les pires quatre minutes dans toute la durée de vie du site. Elle précise que le MELCC exige que la Régie soit propriétaire des lots/terrains où il y a un dépassement de normes. Le dépassement des normes pour le contaminant problématique (odeurs) venait affecter entre 60 et 80 propriétés. Mme Gauthier explique que les modélisations pour la dispersion atmosphérique de la zone #3 touchent environ trois lots de manière plus importante, en plus de quelques dépassements mineurs.

Zone d'agrandissement à l'étude

Une carte de la zone à l'étude est présentée.

Mme Gauthier précise que le projet d'agrandissement se déroulera en deux phases. La phase 2a consiste à ajouter deux cellules supplémentaires à même le site actuel, ce qui permettra de lui ajouter environ trois années de durée de vie. La phase 2b consiste à ajouter 14 nouvelles cellules dans la zone #3. En réduisant la superficie de la zone, l'équipe a pu éviter des milieux humides de grande importance et de s'éloigner autant que possible du secteur du lac Bellevue.

Un schéma présentant la coupe du site est présenté.

Le schéma démontre que le volume a été grandement réduit (6.6 mm³ à 4.1 mm³), mais aussi qu'une attention a été portée pour minimiser le dynamitage lors de la construction des cellules, car le bruit est une nuisance importante pour les voisins du site. Le dynamitage sera limité à combler les besoins en remblais et déblais. Les surfaces plus hautes seront dynamitées et le roc servira à faire du granulats, remplir les espaces vides pour créer une surface plane. Mme Gauthier précise qu'il n'y a pas de dynamitage pendant les fins de semaine, les fériés ni pendant la période de pointe des vacances estivales, comme c'est le cas présentement.

En ce qui concerne la séquence de construction, Mme Gauthier explique que les cellules seront construites afin que les cellules soient le plus longtemps possible loin des résidences.

Discussions :

M. Pilote demande quelques précisions par rapport à la typographie du terrain. Il demande s'il y a une pente descendante vers le lac Bellevue et s'il y a eu des études de réalisées sur les écoulements des eaux, car il est préoccupé par la contamination potentielle du lac. Il souhaiterait avoir une copie des études. Mme Gauthier répond que oui, il est possible pour la Régie de lui transmettre les études intégrales. M. Pilote mentionne qu'il en avait discuté avec M. Bondu, qui devait valider l'écoulement des eaux. Il a le pressentiment que le lac Bellevue est à risque en raison de la typographie du terrain. Mme Gauthier explique que des études supplémentaires seront réalisées pour bien identifier les risques et que la Régie met tout en place pour conserver les eaux contaminées sur le site et pour les traiter. M. Pilote renchérit que le dynamitage provoque des fissures dans le sol. Mme Gauthier précise que lors de la construction des cellules et l'installation des membranes, les consultants utilisent les mêmes techniques que s'ils étaient installés sur du sable, qui est perméable, pour ajouter un niveau de sécurité. Elle ajoute que la Régie a effectué deux ans d'études, soit le double de ce qui est fait habituellement, pour refaire des forages afin de s'assurer que les conditions étaient optimales et que le site ne serait pas trop près de la nappe phréatique. Le résultat de ces études a été présenté au MELCC et des représentants sont venus sur place pour vérifier. Aussi, la Régie a fait faire des tranchées et des talus sur les cellules du site actuel afin de s'assurer qu'aucune eau de lixiviation ne se retrouve dans l'environnement. En ce qui concerne les préoccupations pour la contamination du lac Bellevue, Mme Gauthier mentionne la possibilité de faire réaliser des études plus poussées pour bien déterminer le niveau de risque et au besoin bonifier certains suivis.

M. Bondu demande quelle est la raison pour laquelle les cellules 13 et 14 de la phase 2a ont une forme particulière. Mme Gauthier explique que c'était pour éviter un cours d'eau et une dépression importante dans le terrain.

M. Tremblay demande s'il faudra aménager une nouvelle usine de traitement des eaux de lixiviat. Mme Gauthier répond que seules les cellules seront déplacées. Le reste des infrastructures (balance, chemin d'accès, usine de traitement) demeurent au même endroit. La nécessité d'optimiser l'usine de traitement est en évaluation. Seul un chemin pour accéder aux nouvelles cellules sera aménagé.

M. Boily mentionne que le dynamitage crée des secousses dans les environs du site. Mme Gauthier explique qu'effectivement, des secousses peuvent être ressenties, mais que la force n'est pas suffisante pour faire des dommages aux habitations. La Régie regardera les options possibles avec l'entrepreneur pour minimiser l'impact (ex. charges plus petites, mais plus nombreuses). Mme Gauthier précise que le site a été séparé en quatre quarts afin de minimiser le remblai déblais et d'éviter le déboisement inutile du site pour l'entreposage du roc.

M. Boily demande quelle a été la réaction des résidents du lac Bellevue lorsqu'ils ont appris que le site se rapprocherait du lac. Mme Simard précise que le plan avec la zone d'agrandissement n'a pas été présenté aux résidents. Le projet a seulement été abordé lors de la visite qui avait été offerte du centre de tri et du centre de compostage. Elle ajoute que la présentation sera faite aux membres du comité du lac Bellevue et aux résidents au mois de janvier 2022.

M. Bondu fait ressortir que le schéma de la coupe transversale présenté est un seul profil. Il demande de préciser s'il faudra faire du dynamitage sur l'ensemble du site. Mme Gauthier confirme que oui, par contre, le site a été divisé en quatre quarts qui sont équilibrés en termes de remblai/déblais, ce qui permet d'optimiser le dynamitage et d'éviter d'avoir à entreposer une grande quantité de roc (donc on évite du déboisement prématuré et de l'entreposage sur des zones adjacentes).

Paramètres du projet

Mme Gauthier explique que la construction des nouvelles cellules débutera uniquement lorsque nécessaire. Les cellules d'enfouissement seront construites de manière séquentielle, à mesure des besoins réels d'enfouissement. Comme c'est le cas présentement, il y aura une alternance de construction et d'exploitation des cellules. Normalement, la construction des cellules se fait aux deux ans. Le tonnage qui sera demandé est de 203 500 tonnes annuellement. À titre comparatif, le décret pour le site actuel est de 203 500 tonnes par an, mais le LET reçoit présentement 130 000 tonnes par année. La durée de vie estimée du site incluant

l'agrandissement sera de plus de 40 ans. Le territoire desservi demeure le même, soit les municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean et potentiellement les grands projets de la région.

Prochaines étapes

Mme Simard explique que de novembre 2021 à décembre 2021, des rencontres ont été réalisées ou sont prévues avec les parties prenantes principales afin de leur présenter le projet. De mars à mai 2022, des activités de consultations publiques thématiques seront organisées afin de donner une tribune aux personnes potentiellement préoccupées par des nuisances. En septembre, la firme qui réalisera l'étude d'impact sur l'environnement déposera à la Régie une version préliminaire de l'étude d'impact. En octobre 2022, il est prévu de présenter le rapport préliminaire de l'étude d'impact. Si l'échéancier se maintient, l'étude d'impact sera déposée au MELCC en novembre 2022.

Mme Simard questionne les membres du comité sur le meilleur format pour rencontrer les voisins du site afin de les informer sur le projet d'agrandissement et répondre à leurs questions et préoccupations spécifiques. Il pourrait s'agir, par exemple, de plages horaires d'information ou une formule hybride de rencontres de groupes et de rencontres individuelles afin d'offrir une tribune aux gens qui pourraient être moins à l'aise de s'exprimer en groupe.

Discussions : M. Pilote se prononce contre l'idée de rencontrer les résidents du lac Bellevue de manière individuelle à moins qu'une liste de questions soit soumise au comité du lac Bellevue à l'avance. Si la liste de questions leur paraît correcte, elle serait transmise aux résidents. Mme Gauthier précise que la démarche a pour objectif d'éviter que la Régie se fasse reprocher de ne pas communiquer et de ne pas être à l'écoute des gens. M. Pilote rétorque qu'il ne veut pas se faire dire que les résidents ont été manipulés par la Régie. Il ajoute que la Régie a déjà en main toute l'information nécessaire, incluant un rapport rédigé par une psychologue qui résume bien leurs sentiments. Mme Gauthier soulève qu'un des éléments importants qui est ressorti du rapport est que les résidents déploieraient qu'ils ne parlent pas suffisamment aux représentants de Régie et qu'ils ne se sentaient pas écoutés. C'est pourquoi la Régie propose de tenir des rencontres individuelles avec eux. M. Pilote répond qu'une rencontre peut être tenue avec les résidents, mais en groupe seulement.

Mme Simard demande aux membres du comité s'ils seraient d'accord d'ajouter un siège pour un représentant du secteur du lac Marco. Les membres du comité répliquent que ce serait très bien de les inclure.

M. Boily mentionne l'achat de la propriété de M. André Gagné, résident du Rang 8 à Saint-Bruno, et demande si c'est la Régie qui a sollicité la vente. Mme Gauthier répond que c'est M. Gagné qui avait approché la Régie pour vendre. Elle précise que l'objectif de la Régie n'est pas d'acheter des propriétés dans le Rang 8. M. Boily soulève l'inquiétude d'une voisine. Mme Simard précise que des rencontres seront organisées avec les résidents du rang 8.

M. Bondu demande s'il faudra seulement un certificat d'autorisation si le projet doit faire l'objet d'un BAPE. Mme Gauthier explique que l'étude d'impact sera déposée au ministère, qu'il y aura des échanges avec le ministère pour s'assurer que l'étude soit recevable et complète. Une fois que l'étude d'impact sera jugée recevable, elle sera rendue publique. Elle précise que si une personne fait une demande au gouvernement de tenir un BAPE pour une raison non futile, le projet sera assujéti au BAPE. M. Bondu confirme qu'il fera une demande de consultation publique.